



**Département des Pyrénées – Orientales**  
**EXTRAIT DE LA DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de REAL

**SEANCE du :** 20 06 2024  
**Convocation du :** 13 06 2024  
**Membres en exercice :** 07  
**Membres présents :**  
**Membres absents excusés :**

*Présents :* Mesdames RIVIERE Jeanine, PRUDENTOS Stéphanie, ARNAU Conchita Messieurs, BEY Jean Claude, SEGUY Jean Luc, PINEL Gilbert LLENSE Patrick

*Absents :*

*Administratif présent :* CANAL Elisabeth

*Secrétaire de séance :* PRUDENTOS Stéphanie

**L'an deux mille vingt-quatre le vingt juin,** le Conseil Municipal de la Commune de REAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel et sous la présidence de Monsieur SEGUY Jean Luc, Maire

**Objet de la délibération : Actualisation des statuts du SPANC66.**

M le maire expose l'assemblée que la dernière révision des statuts du SPANC66 a été approuvée par délibération du Conseil Syndical en date du 02 Décembre 2021.

Depuis des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une nouvelle

Procédure de modification statutaire.

De ce fait, l'organe délibérant du SPANC66 a délibéré sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L. 5211-17 à L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

L'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales dispose que les statuts d'un établissement public de coopération intercommunale mentionnent notamment le siège de celui-ci.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 066-216601591-20240620-202432-DE

Il convient donc d'acter la modification étant membres adhérents de l'article 4 des statuts du Syndicat mixte pour fixer son siège dans les nouveaux locaux situés aux Bureaux du Parc, Allée de Barcelone, Bâtiment C à Toulouges.  
Le conseil municipal

**APPROUVE** à l'unanimité la modification de l'article 4 des statuts de la collectivité en fixant le siège du Syndicat mixte Bureaux du Parc, Allée de Barcelone, Bâtiment C à Toulouges.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,

Le maire



Le secrétaire de séance

Prudentos Stephanie

